



## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE**

**Bureau communautaire du 07 novembre 2024 – 19h00**

*en salle de réunion du Siège à Dannemarie*

**Sous la Présidence de Fabien ULMANN, Président,**  
sur convocation en date du 31 octobre 2024

### **LISTE DES DELIBERATIONS – PUBLIEES LE 29 NOVEMBRE 2024**

#### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. Florent LACHAUSSEE est désigné secrétaire de séance

#### **DÉLIBÉRATION N° B20241101**

Approbation attribution de subventions exceptionnelle

*Adoptée à l'unanimité*

#### **DÉLIBÉRATION N° B20241102**

Approbation attribution fonds de concours à la commune de Mertzen

*Adoptée à l'unanimité*

#### **DÉLIBÉRATION N° B20241103**

Approbation attribution subventions au titre du fonds du patrimoine

*Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention, 1 élu ne prend pas part au vote*


 Département du HAUT-RHIN  
 Arrondissement d'ALTKIRCH  
 Nombre de membres élus : 21  
 Nombre en fonction : 21

**Séance du 07 novembre 2024 – 19h00**
*Approbation attribution de subventions exceptionnelle*

Délibération n° B20241101

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 31 octobre 2024

Sont présents 14 membres

Sont absents : 01

Sont excusé(e)s : 06

Votants : 14

Dont « pour » : 14

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
ULMANN	Fabien	Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Excusé
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Excusé
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
FINK	David	Vice-Président	Présent
GREDER	Béatrice	Vice-Présidente	Présente
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Absent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Excusé
ROBISCHUNG	Francis	Membre du Bureau	Présent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
BACH	Guy	Membre du Bureau	Présent
GLESS	Michel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée

**Délibération n° B20241101**
**FINANCES/BUDGET**
**APPROBATION ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE**

Vu les demandes de subvention des associations/organismes suivants :

- Association sportive « SUNDGO2 » ;
- MARPA de Seppois-le-Bas ;
- Souvenir français de Pfetterhouse ;
- Ecole de Musique de Dannemarie ;

- Association EPIDAURE Mulhouse
- Comité Local Ecole Entreprise (CLEE) du Sundgau & d'Expérience

Considérant que des crédits ont été alloués sur l'exercice budgétaire 2024 par délibération n° C20240406A du Conseil communautaire en date du 04 avril 2024 dans le cadre des subventions diverses ;

Vu la délibération n° C20241002B du Conseil communautaire en date du 24 octobre 2024 dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau ;

Il est demandé au Bureau par délégation :

- d'allouer l'attribution de subventions exceptionnelle aux associations/organismes suivants:

Code analytique	Associations/organismes divers	Objets	Montant alloué
GG	Association sportive « SUNDGO2 »	Développer/élargir la pratique du sport santé pour tous publics	1 500 euros
AS	MARPA de Seppois-le-Bas	Investir dans un logiciel permettant l'informatisation des dossiers « usagers »	2 000 euros
GG	Souvenir français de Pfetterhouse	Restauration d'une stèle mémorielle Evelyne NIROUET à Friesen	500 euros
GG	Ecole de Musique de Dannemarie	Mise en place Master class de trombone permettant l'intervention de Nicolas MOUTIER trombone solo Orchestre philharmonique de Strasbourg	350 euros
GG	Association EPIDAURE Mulhouse	Festival « les racines enchantées » permettant de souligner l'importance de la forêt et son avenir face aux enjeux climatiques par des spectacles/activités variés à	1 500 euros

		destination des enfants péricolaire de Bréchaumont/groupe scolaire d'Eteimbès y est associé	
<b>ECONOMIE</b>	<b>CLEE &amp; l'association les Passeurs d'Expérience</b>	Renouvellement demande forum des métiers et de l'orientation à destination des élèves de 3 <sup>ème</sup> des collèges du 24 janvier 2025	<b>1 000 euros</b>

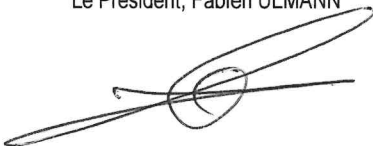
- de prélever les crédits correspondants au budget Principal.

**Le Bureau par délégation, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ALLOUER** l'attribution de subventions exceptionnelle aux associations/organismes, telles que présentées ci-dessus ;
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants au budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Florent LACHAUSSEE





Département du HAUT-RHIN  
 Arrondissement d'ALTKIRCH  
 Nombre de membres élus : 21  
 Nombre en fonction : 21

### Séance du 07 novembre 2024 – 19h00

*Approbation attribution fonds de concours à la commune de Mertzzen*

Délibération n° B20241102

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 31 octobre 2024

Sont présents 14 membres

Sont absents : 01

Sont excusé(e)s : 06

Votants : 14

Dont « pour » : 14

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
ULMANN	Fabien	Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Excusé
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Excusé
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
FINK	David	Vice-Président	Présent
GREDER	Béatrice	Vice-Présidente	Présente
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Absent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Excusé
ROBISCHUNG	Francis	Membre du Bureau	Présent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
BACH	Guy	Membre du Bureau	Présent
GLESS	Michel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée

### Délibération n° B20241102

#### FINANCES/BUDGET

### APPROBATION ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE MERTZEN

Vu la demande de soutien de la commune de Mertzzen, afin de pouvoir remplacer l'éclairage du stade de foot devenu défaillant/obsolète ;

Vu que le stade de foot de Mertzzen est équipé du dispositif « e-boo », permettant la commande d'éclairage contrôlable par une application web, configurée au sein de la salle de régulation du SAMU ;

Considérant les crédits alloués sur l'exercice budgétaire 2024 en séance du Conseil communautaire du 04 avril 2024 ;

Vu la délibération n° C20241002B du Conseil communautaire en date du 24 octobre 2024 dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau ;

Il est demandé au Bureau par délégation :

- d'allouer l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la commune de Mertzzen, au vu du dispositif « e-boo », comme suit :

Code analytique	Bénéficiaire	Objet	Montant alloué
GG	Commune de Mertzzen	Soutien au remplacement de l'éclairage du stade de foot	3 750 euros

- de prélever les crédits correspondants au budget Principal.

**Le Bureau par délégation, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

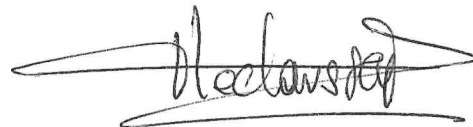
- **D'ALLOUER** l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la commune de Mertzzen d'un montant de 3 750€, dans le cadre du soutien au remplacement de l'éclairage du stade de foot, celui-ci disposant du dispositif e-boo, permettant de faciliter l'intervention du SAMU, telle que présentée ci-dessus ;
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants au budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Florent LACHAUSSEE



**Séance du 07 novembre 2024 – 19h00**

*Approbation attribution de subventions « fonds patrimoine »*

Délibération n° B20241103

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 31 octobre 2024

Sont présents 14 membres

Sont absents : 01

Sont excusé(e)s : 06

Votants : 14

Dont « pour » : 13

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

Dont ne prend pas part au vote : 01

NOM	Prénom	Qualité	Présence
ULMANN	Fabien	Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Excusé
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JACOBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Excusé
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
FINK	David	Vice-Président	Présent
GREDER	Béatrice	Vice-Présidente	Présente
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Absent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Excusé
ROBISCHUNG	Francis	Membre du Bureau	Présent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
BACH	Guy	Membre du Bureau	Présent
GLESS	Michel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée

**Délibération n° B20241103**

**FINANCES/BUDGET**

**APPROBATION ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS PATRIMOINE**

Vu la délibération n° C20240417 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2024 dans le cadre de l'adhésion au fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel avec la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu la délibération n° CD-2023-3-6-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant sur la politique Maison Alsacienne du XXI<sup>e</sup> siècle du 19 juin 2023 ;

Vu le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace, approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-9-6-9 du 13 novembre 2023 ;

Vu la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, le PNRVN et le CAUE Alsace ;

Vu le cahier des charges des études d'identification du patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu la transmission par la CeA des six projets suivants éligibles à l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds patrimoine ;

Considérant que le cofinancement de la Communauté de communes Sud Alsace Largue correspond à 10% de la subvention allouée par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), plafonnée à une enveloppe budgétaire dédiée de 10 000 euros maximum par an ;

Vu la présentation du Président desdits projets comme suit :

Propriétés	Projets & objet des travaux	Montant subvention allouée par la CeA	Montant subvention allouée par la CCSAL
	<b>Rénovation d'une maison alsacienne à Dannemarie : restauration lourde portant sur les travaux extérieurs/intérieurs des murs, planchers, façades et toiture réalisées avec des matériaux traditionnels. Mise à jour et restauration du colombage sous crépi et travaux de menuiserie.</b>	20 230,00 €	<b>2 023,00 €</b>
	<b>Rénovation d'une maison alsacienne à Dannemarie : rénovation énergétique biosourcée en classe A avec préservation de l'héritage architecturale/ravalement de façade/réfection de la couverture/remplacement</b>	18 978,00 €	<b>1 897,80 €</b>



	des fenêtres/ajout d'une fenêtre sur pignon ouest/suppression du toit de l'extension/remplacer par une terrasse		
	<b>Restauration de toiture d'une ferme bloc à Saint-Ulrich.</b>	11 335,00 €	<b>1 133,50 €</b>
	<b>Restauration d'une grange à colombage à Retzwiller :</b> pose d'une nouvelle charpente et de nouvelles tuiles	522,00 €	<b>52,20 €</b>
	<b>Restauration d'une maison alsacienne à Hagenbach :</b> pose d'une nouvelle charpente, zinguerie et de couverture	4 675 €	<b>467,50 €</b>
	<b>Restauration de l'ancien moulin à Ueberstrass :</b> remplacement d'une poutre de colombage semelle sur pignon nord	2 395 €	<b>239,50 €</b>

Vu la délibération n° C20241002B du Conseil communautaire en date du 24 octobre 2024 dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau ;

Il est demandé au Bureau par délégation :

- d'allouer l'attribution de subventions au titre du fonds patrimoine auxdits propriétaires dans le cadre des projets tels que présentés ci-dessus ;
- de prélever les crédits correspondants au budget Principal.

**Le Bureau par délégation, après avoir délibéré par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et un élu n'ayant pas pris part au vote, DECIDE :**

- **D'ALLOUER** l'attribution de subventions au titre du fonds patrimoine auxdits propriétaires dans le cadre des projets tels que présentés ci-dessus ;



- **DE PRELEVER** les crédits correspondants au budget Principal.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Florent LACHAUSSEE